

Mme Copps: C'est vous qui ne laissez pas les choses suivre leur cours.

M. Harvard: Pourquoi ne fermez-vous tout simplement pas le Parlement?

M. Lewis: Je pourrais continuer de répéter toutes ces citations immortelles, mais si mes amis d'en face tiennent à discuter le projet de loi, pourquoi ne pas nous y mettre? Je ne vois pas l'utilité d'entasser les arguments. Mettons la motion aux voix. Discutons le projet de loi.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, vous avez eu l'honneur mardi dernier de déposer le nouveau Règlement refondu avec sa numérotation nouvelle. Le premier jour de séance, vous nous avez donné le texte du Règlement, en nous expliquant que cette refonte et cette renumérotation avaient représenté beaucoup de travail. Nous nous en sommes félicités car ainsi il a plus de sens, il est plus facile à suivre. Mais aujourd'hui le gouvernement vient nous dire: «Ce Règlement ne vaut pas grand-chose à notre avis. Envoyons-le dans le décor. Nous allons revenir sur nos positions». Et cela veut dire limitation du débat, clôture, tout à la va-vite, et au diable l'opposition. Le gouvernement est majoritaire, donc il agit à sa guise. Voilà ce que les ministériels appellent la démocratie. Nous, nous appelons cela la dictature.

[Français]

Monsieur le Président, les Tories ont mis en pratique avec une certaine arrogance même malicieuse . . .

Des voix: Ah, Ah!

M. Gauthier: J'excite tous les petits Québécois . . . vous comprenez, vous autres, ce que c'est que l'arrogance, vous l'avez pratiquée assez longtemps!

Le dicton, monsieur le Président, qu'ils utilisent, c'est «La fin justifie les moyens». C'est un proverbe que vous connaissez certainement et c'est le principe de la brute. Selon ce principe, le but excuserait les actions coupables subies par celui qui en est l'objet. Le gouvernement n'aime pas le Règlement de la Chambre. Il dit: On n'est pas capable de travailler avec ce Règlement-là, on n'est pas capable même de le comprendre, on n'est pas capable de l'utiliser. Or, on fait sauter le Règlement et on dépose devant la Chambre une proposition qui vise à limiter le débat dans le temps.

Incapable, comme on l'a dit aussi, de gérer le temps de la Chambre, le gouvernement essaie, avec sa majorité, d'imposer une disposition qui ferait que dans le temps on arriverait d'ici quelques jours à adopter ce que nous considérons comme une proposition mauvaise pour le pays. Or, il ne faut pas entendre les députés critiquer ce gouvernement-là. Non! Il ne faut pas critiquer! L'opposition ne devrait pas critiquer! Ce n'est pas correct de critiquer le gouvernement. Il faut surtout avouer, monsieur le Président, qu'ils ont gagné les élections,

Prolongation des heures de séance

mais cela, on le sait! Mais on a eu tout de même au Canada deux partis de l'opposition qui ont obtenu 57 p. 100 des suffrages et ces 57 p. 100 disent non à l'Entente commerciale Mulroney-Reagan, disent non à la proposition, et c'est notre devoir de faire savoir à ce gouvernement qui a eu 43 p. 100 des suffrages qu'il ne peut pas continuer avec cette arrogance malicieuse à imposer ses vues, sa façon de voir les choses, ses méthodes, la massue conservatrice. C'est ce que c'est: une massue. Elle est proposée par le gouvernement.

Elle est utilisée pour amoindrir, pour fermer le débat. Elle est utilisée pour bûcher sur l'opposition, pour défaire ce que vous voudrez, monsieur le Président, les quelques pouvoirs que la minorité peut avoir. La majorité conservatrice dit: On va, nous, procéder avec célérité et en finir avec cette question-là. Mais on leur dit, on leur répète: Nous voulons débattre la motion. Nous voulons débattre cette question et nous sommes prêts à le faire. J'ai avec moi 81 collègues qui sont prêts à faire des discours, aujourd'hui, demain, en fin de semaine et la semaine prochaine et après Noël pour clairement faire comprendre à ce gouvernement-là qu'il se trompe quand il fait une proposition comme celle-ci.

• (1220)

[Traduction]

C'est la troisième fois en 100 ans que les conservateurs présentent une motion suspendant l'application du Règlement pour imposer leur volonté au Parlement. La première fois qu'ils l'ont fait, c'était en 1888. Un gouvernement conservateur a présenté une motion demandant à lever l'application du Règlement pour faire adopter de force un projet de loi par le Parlement.

La seconde fois, c'était bien sûr au printemps dernier, en juin, quand le gouvernement a présenté une motion semblable à celle-ci qui imposait la prolongation des heures de séance pendant l'été, montrant son incapacité à gérer le temps de la Chambre.

Le gouvernement a fait siéger la Chambre jusqu'à 22 heures en juillet et en août. Nous avons appelé cette tactique légiférer jusqu'à épuisement des députés. Le gouvernement a essayé de nous épuiser. Cette méthode n'a pas été couronnée de succès. Il a épuisé ses députés.

On nous fait maintenant une proposition visant à satisfaire ceux-là mêmes que nous n'avons jamais vus à la Chambre en juillet ou en août. Ils étaient quelque part dans un bled à se faire bronzer. On nous fait maintenant la même proposition pour permettre à ces mêmes personnes de partir dans le sud se faire dorer encore au soleil, afin de réussir ce qui me semble impossible, à savoir organiser l'ordre du jour de la Chambre conformément au programme que certains députés du parti